

Image not found or type unknown



Servitude ou droit de passage

Par **zinedine**, le **21/04/2009** à **12:48**

Bonjour, rnje vous savoir si une servitude de passage marquer par un portail+ boite au lettre non enclaver non inscrite sur mon titre de propri  t   et non publi   mais qui existe depuis 30 ans avec un acte ou elle indiquer sur la marge du titre de mon voisin datant depuis 70ans peut elle   tre opposable au thiers